

# U<sup>2019</sup>NSS

## Fiche Sport

## 53 - Ultimate

Mise à jour : 11 octobre 2018



# Sommaire

---

Introduction	Page 3
I. Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible	Page 4
II. Pour un sport scolaire innovant	Page 16
III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable	Page 18
Membres CMN	Page 21
Annexes	Page 22

# Introduction

---

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Ultimate a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées<sup>1</sup>.

Valable l'année scolaire 2018 - 2019, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

---

<sup>1</sup> Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP (UN seul LP pourra être récompensé)



Accessibilité

**Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde**

## Compétition

### Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

### Catégories d'âge 2019

Benjamins	nés en 2006 2007 et 2008
Minimes	nés en 2004 et 2005
Cadets	nés en 2002 et 2003
Juniors	nés en 2000 et 2001
Seniors	nés en 1999 et avant

### Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

### Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- **Rugby,**
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

**Textes de Référence :**

- LC Sécurité

# Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- Les Associations Sportives qui ont atteint les **2 années précédentes** (2017 et 2018), les ¼ de finale des championnats de France par Équipe d'Établissement, (Annexe 1),

Si ces Associations Sportives ne sont pas ½ finalistes lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1.

- Les Associations Sportives qui ont atteint les **½ finales** des championnats de France **Excellence** de l'année précédente (2018), dans la même catégorie d'âge et de sexe, (Annexe 2).

Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- Avoir renseigné à la date du 21 décembre 2018 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
- Avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe.

Pour les équipes Établissement d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

- Les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2018 (Annexe 3).
- Les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2018 (Annexe 4).
- Les équipes « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.
- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires d'Ultimate**, des Pôles de la FFDF ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFDF.
- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Élite, Senior, Relève ou Reconversion), Sportifs listés espoirs ou collectifs nationaux en 2018 et / ou en 2019. Une sélection en équipe nationale N-1 entre dans ce cas (liste FFDF au 31/12/2018).**  
La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire.

- Un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipe d'établissement.
- Des équipes comportant au moins **UN élève « conventionné »** appartenant à des Centres de formation.

Toutes ces dispositions s'appliquent aux championnats Ultimate par équipe d'établissement collèges décrits ci-dessous.



Tout élève ayant été inscrit en SSS **ou en pôle** dans les deux années précédentes (2016 – 2017 et / ou 2017 – 2018), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement.

Ce listing sera à disposition des services UNSS le 21 décembre 2018.

# Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Ultimate Mixte Collèges

## Précisions spécifiques

LICENCIÉS AUTORISÉS	<b>Benjamins</b> Minimes Cadets 1 <sup>ère</sup> année
COMPOSITION DES ÉQUIPES	12 compétiteurs maximum 1 Cadet garçon 1 <sup>ère</sup> année maximum sur la feuille de composition d'équipe Pas de limitation du nombre de cadettes 1 <sup>ère</sup> année
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Arbitre valide <sup>2</sup> par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur. <b>Certifié de niveau académique</b> Il est le seul autorisé à entrer sur le terrain entre les points (explications du versant jeune coach dans la partie « responsabilité »)
TYPE DE JEU	à 5
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5 <sup>2</sup>
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	12
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LA FEUILLE DE MATCH	8 dont 4 filles et 4 garçons minimum
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	12
DISQUE	175 grammes, blanc
DURÉE MATCH ET DUREE TOTALE DE JEU PAR JOUR	100' ( <b>matchs de 9 points ou 20' cap+1 si moins de 2 points d'écart</b> )
MIXITÉ	Obligatoire 2 ou 3 au choix de la zone déterminée par le tirage au sort

## Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS
FORMULE DE COMPÉTITION	Matchs de poules (4 poules de 4), deux poules hautes et deux poules basses, ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique (quotas en page 9) Repêchages possibles sur demande de repêchage  1 équipe ultramarine qualifiée (hiérarchisation en fonction de l'existence ou non d'un championnat académique puis du nombre d'AS engagées)
NOMBRE D'ÉQUIPES	<b>16 maximum</b>
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement Collèges

<sup>2</sup> joueurs ou joueuses valides

# Championnat de France UNSS Équipes Excellence Ultimate Mixte Collèges

## Précisions spécifiques

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes.

Pourront s'inscrire toutes les équipes sauf :

- Les équipes comportant au moins **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles France ou Espoir ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération sportive concernée,
- ou au moins **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation,
- ou au moins **UN** élève apparaissant sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).

## Associations Sportives obligatoirement en championnat Excellence

- Les Associations Sportives ayant atteint en 2018 les ½ finales des championnats de France Excellence.
- Les Associations Sportives ¼ de finalistes 2017 et 2018 lors des championnats de France par Équipes d'Établissement.

LICENCIÉS AUTORISÉS	<b>Benjamins</b> Minimes Cadets 1 <sup>ère</sup> année
COMPOSITION DES ÉQUIPES	12 compétiteurs maximum 1 Cadet garçon 1 <sup>ère</sup> année maximum sur la feuille de composition d'équipe Pas de limitation du nombre de cadettes 1 <sup>ère</sup> année
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Arbitre valide <sup>2</sup> par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur. <b>Certifié de niveau académique</b> Il est le seul autorisé à entrer sur le terrain entre les points (explications du versant jeune coach dans la partie « responsabilité »)
TYPE DE JEU	à 5
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5 <sup>3</sup>
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	12
NOMBRE MINIMUM DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	8 dont 4 filles et 4 garçons minimum
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	12
DISQUE	175 grammes, blanc
DURÉE MATCH ET DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	100' ( <b>matchs de 11 points ou 25' cap+1 si moins de 2 points d'écart</b> )
MIXITÉ	Obligatoire 2 ou 3 filles sur le terrain, au choix de la zone déterminée par le tirage au sort

<sup>3</sup> joueurs ou joueuses valides

## Informations complémentaires

REGLEMENT	UNSS
FORMULE DE COMPÉTITION	Formule championnat, finale et matchs de classement
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique (quotas en page 9) Repêchages possibles sur demande de repêchage
NOMBRE D'ÉQUIPES	<b>8 maximum</b>
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe Excellence Collèges

*Formations professeurs-élèves sur demande : voir annexe en dernière page*



# Championnat de France UNSS Équipes Excellence Ultimate Mixte Lycées

## Conditions de participation

championnat ouvert à toutes les associations sportives

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes 2 <sup>ème</sup> année Cadets Juniors Séniors 1 <sup>ère</sup> année
COMPOSITION DES ÉQUIPES	12 compétiteurs maximum 1 sénior 1 <sup>ère</sup> année maximum sur la feuille de composition d'équipe
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur. <b>Certifié de niveau académique</b> Il est le seul autorisé à entrer sur le terrain entre les points (explications du versant jeune coach dans la partie « responsabilité »)
TYPE DE JEU	à 5
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5 <sup>4</sup>
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	12
NOMBRE MINIMUM DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	8 dont 4 filles et 4 garçons minimum
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	12
DISQUE	175 grammes, blanc
DURÉE MATCH ET DUREE TOTALE DE JEU PAR JOUR	125' ( <b>matchs de 13 points ou 30' cap+1 si moins de 2 points d'écart</b> )
MIXITÉ	Obligatoire <b>2 ou 3 au choix de la zone déterminée par le tirage au sort</b>

## Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS
FORMULE DE COMPÉTITION	<b>Matchs de poules (4 poules de 3) :</b> <b>¼ de finales, ½ finales, finale et matches de classement</b>
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique (quotas en page 10) Repêchages possibles sur demande de repêchage
NOMBRE D'ÉQUIPES	<b>12 maximum</b>
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe Excellence Lycées

<sup>4</sup> joueurs ou joueuses valides

## Modalités de qualification Collèges établissement à 16 équipes<sup>5</sup>

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
<b>1</b>	Amiens	Lille		<b>1</b>
<b>2</b>	Créteil	Paris	Versailles	<b>2</b>
<b>3</b>	Caen	Rennes	Rouen	<b>1</b>
<b>4</b>	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	<b>1</b>
<b>5</b>	Besançon	Dijon		<b>2</b>
<b>6</b>	Nantes	Orléans/Tours		<b>3</b>
<b>7</b>	Bordeaux	Limoges	Poitiers	<b>2</b>
<b>8</b>	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	<b>1</b>
<b>9</b>	Montpellier	Toulouse		<b>1</b>
<b>10</b>	Aix/Marseille	Corse	Nice	<b>1</b>
	<b>TOTAL</b>			<b>15</b>

+ 16<sup>ème</sup> place

Si **0** équipe des Ultramarins ou AEFÉ > **1** équipe de l'Académie organisatrice

Si **1** équipe des Ultramarins ou AEFÉ > qualifiée

Places vacantes attribuées en priorité : 1. Académie organisatrice, 2. **Sur demande de repêchage**

**N'hésitez pas à demander un repêchage (en page 12) auprès de votre SR**

## Modalités de qualification à **8 équipes** (Collèges Excellence)

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
<b>1</b>	Amiens	Lille		<b>1</b>
<b>4</b>	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	
<b>2</b>	Créteil	Paris	Versailles	<b>1</b>
<b>3</b>	Caen	Rennes	Rouen	<b>1</b>
<b>6</b>	Nantes	Orléans/Tours		<b>1</b>
<b>5</b>	Besançon	Dijon		<b>1</b>
<b>8</b>	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	<b>1</b>
<b>7</b>	Bordeaux	Limoges	Poitiers	<b>1</b>
<b>9</b>	Montpellier	Toulouse		<b>1</b>
<b>10</b>	Aix/Marseille	Corse	Nice	
	<b>TOTAL</b>			<b>8</b>

**N'hésitez pas à demander un repêchage (en page 12) auprès de votre SR**

<sup>5</sup> Les équipes relevant de l'AEFE s'inscriront à la Direction Nationale en novembre au même titre que les équipes ultramarines

Modalités de qualification à **12 équipes** (Lycées Excellence)

	<b>Inter-académies</b>			<b>Nombre d'équipes qualifiées</b>
<b>1</b>	Amiens	Lille		<b>1</b>
<b>4</b>	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	
<b>2</b>	Créteil	Paris	Versailles	<b>1</b>
<b>3</b>	Caen	Rennes	Rouen	<b>1</b>
<b>5</b>	Dijon	Besançon		<b>3</b>
<b>6</b>	Nantes	Orléans/Tours		<b>3</b>
<b>7</b>	Bordeaux	Limoges	Poitiers	<b>1</b>
<b>8</b>	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	<b>1</b>
<b>9</b>	Montpellier	Toulouse		<b>1</b>
<b>10</b>	Aix/Marseille	Corse	Nice	
	<b>TOTAL</b>			<b>12</b>

Places vacantes attribuées en priorité : 1. Académie organisatrice, puis en fonction des demandes de repêchage

**N'hésitez pas à demander un repêchage (en page 12) auprès de votre SR**



## ANNEXE 1.

### DEMANDE DE REPÊCHAGE



**UNSS**  
UNION NATIONALE  
DU SPORT SCOLAIRE

Je soussigné ..... Président de l'Association Sportive du Collège Lycée .....  
à ..... académie de ..... sollicite le repêchage de mon équipe<sup>2</sup>  
de<sup>1</sup> ..... pour les championnats de France UNSS de qui se dérouleront à ..... du ..... au ..... 20

Je m'engage, en cas de repêchage, à ce que cette équipe participe effectivement aux championnats de France

Les demandes de repêchages seront conditionnées à la réception de ce document

Justifications de la demande : .....  
.....

Coordonnées de l'enseignant responsable :

Tél : .....

Portable : .....

Email : .....

À ..... le ..... 20

Signature du Président de l'Association Sportive et cachet de l'établissement :

Avis du Directeur du Service Régional UNSS :  
.....

Signature du Directeur Régional UNSS :  
.....

<sup>1</sup> Catégorie  
<sup>2</sup> Sport

## Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

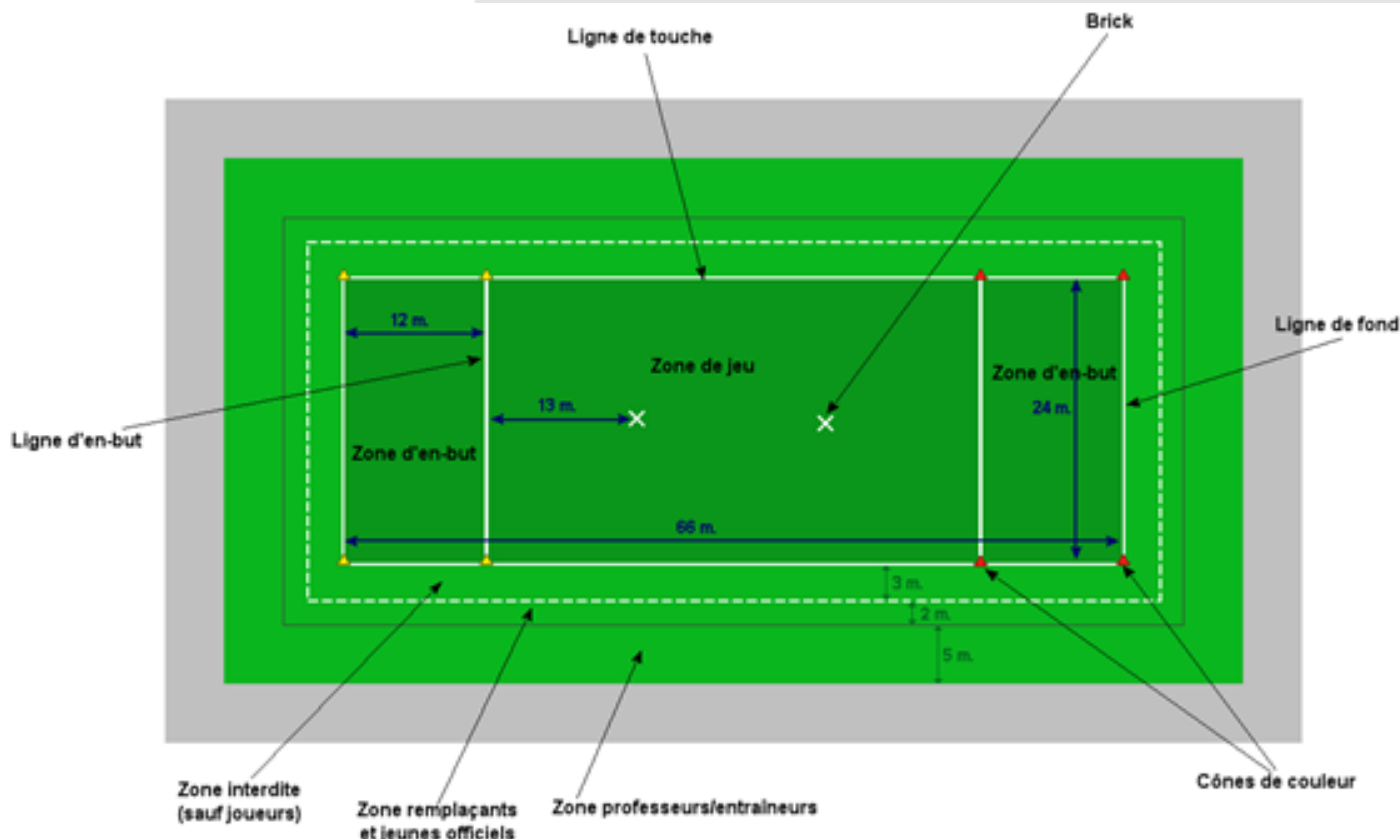
- **19 avril 2019** pour les collèges et lycées

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

## Le terrain



**Pour la sécurité de tous, 3 mètres minimum** séparent obligatoirement les limites du terrain du premier obstacle

**IMPORTANT** : on attire l'attention des joueurs et joueuses sur la nécessité de savoir s'arrêter avant la fin de la zone interdite (située à 3m des limites du terrain)

Si un traçage du terrain est possible, les dimensions sont :

Longueur	Largeur	Zone	Milieu
66m	24m	12m	13m

Sinon ¼ de terrain de football avec utilisation des lignes de 13m pour les zones  
Afin de respecter la règle des 3 mètres (sécurité), la taille des terrains peut être modifiée.

**Les serpentins** : les équipes qualifiées sont placées en fonction des résultats des Championnats de France 2018 selon la méthode des serpentins.

**16 équipes** (collèges établissement) Le numéro indiqué correspond au classement de l'IA l'année précédente. Les AS qualifiées par IA seront donc positionnées en fonction de ce classement

**8 équipes** (collèges Excellence) Formule championnat puis finale

**12 équipes** (lycées excellence) Le numéro indiqué correspond au classement de l'IA l'année précédente. Les AS qualifiées par IA seront donc positionnées en fonction de ce classement

On veille ensuite à ce que deux équipes de la même inter-académie ne se rencontrent pas dans ce 1<sup>er</sup> tour de poule. L'attribution des positions se fera en fonction de l'importance des championnats IA et de l'existence ou non de championnats académiques

# **Modalités pour les Associations Sportives Excellence**

## **Saisie en ligne des Équipes Excellence<sup>6</sup>**

Chaque Service Régional inscrit ses Équipes Excellence pour le 12 octobre 2018

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/sportcoex>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 12 octobre 2018 minuit.

Après cette date limite de saisie, aucune équipe Excellence ne sera prise en compte.

## **Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires**

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

**Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.**

Date butoir :

- 21 décembre 2018

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats d'Ultimate Collèges par Équipe d'Établissement

---

<sup>6</sup> Toutes les Sections Sportives Scolaire doivent s'inscrire en Excellence

## Points attribués et gestion des égalités

Les informations ci-dessous sont applicables à tous les types de championnats.

Les points attribués en formule « poule » pour le résultat d'un match sont :

Match gagné	2 points
Match perdu	1 point
Forfait	0 point

Forfait :

- Incapacité à respecter la mixité
- Incapacité à aligner 5 joueurs sur le terrain.

Dans ce cas : match à jouer mais gagné par le score maximum à atteindre.

**En cas d'égalité sur un match de poule entre une ou plusieurs équipes**, utiliser successivement les critères ci-après :

1. Prendre le résultat du ou des matches les ayant opposés pour faire la différence entre les points marqués et ceux concédés (goal-average particulier),
2. Si une égalité persiste, prendre le goal-average général de l'ensemble des matches de la poule,
3. Si égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur l'ensemble des matches de la poule, a marqué le plus de points,
4. Si une égalité persiste, chaque Jeune Coach désigne, dans l'ordre, les cinq joueurs (tirage au sort mixité) qui participeront à un duel de précision. Chaque joueur lancera le disque depuis la zone d'en-but vers le point de brick opposé. Le joueur le plus proche du point de brick remporte le duel. Le vainqueur sera déterminé par le résultat des cinq duels.



## **Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité**

### Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, notamment dans le jeu à effectif réduit et sur des surfaces variées.

D'autres formes de pratique de disques peuvent également être organisées (disc-golf, DDC, Freestyle, précision, longue distance, TMA).

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national :

#### **Pratique du Beach Ultimate et Ultimate Indoor (5x5)**

Équipe de 5 joueurs

Équipe mixte

Arbitrage

Obligatoire par un membre de l'équipe

Règlement

- Temps de jeu défini sur place en fonction du nombre d'équipes
- Terrain de 40 m X 20 m – (zone de 6m)
- Si égalité à la fin d'une manche, mort subite
- Règlement de l'ultimate

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

### Formations professeurs-élèves : fiche de demande de formation en annexe page 21

Des formations professeurs-élèves seront mises en place dans les territoires sur demande des SR ou SD. Elles permettent un réinvestissement immédiat au sein de l'association sportive. Les élèves formés deviennent des ambassadeurs de l'activité dans l'établissement et cela favorise une émulation rapide auprès des élèves (taux de réinvestissement dans l'AS d'environ 70%). Priorité aux académies souhaitant organiser un championnat.

### Catégorie benjamins

Les académies sont invitées à développer des championnats ULTIMATE réservés aux benjamins dans l'idée de développer la liaison CM2-6<sup>ème</sup> (cycle 3)

### Filles

Les filles représentent 35% des pratiquants en Ultimate. Pour encourager la pratique féminine, des modifications ont été apportées à la composition des équipes.



## International

Organisation du 1<sup>er</sup> Mondial ISF WSC ULTIMATE scolaire au Mans du 24 au 29 juin 2019  
Participation d'équipes de l'AEFE lors des championnats de France.

## Handicap

Des actions particulières sont engagées lors des championnats de France auprès des établissements spécialisés.  
Une réflexion sur une catégorie sport partagé est en cours.

## Éthique – Protocole fin de rencontre

### **Début de rencontre**

Les deux équipes se placent à côté de la table de marque

Présentation des jeunes officiels

Les deux équipes et les jeunes officiels se tapent dans la main

### **Fin de rencontre**

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque match se terminera de la façon suivante :

À la fin de chaque rencontre, les jeunes respectent le protocole suivant :

- Se serrer la main
- Remplir la fiche Esprit du Jeu par équipe
- Puis en cercle (alternance au niveau des joueurs des deux équipes et avec les deux animateurs encadrants) se concerter afin que chaque collectif puisse donner son ressenti sur l'attitude de l'équipe « adverse » (explication de la fiche de fair-play) : prise de parole initiale du capitaine de l'équipe vaincue puis du capitaine de l'équipe gagnante puis éventuellement des autres joueurs ou joueuses.
- Se quitter en se tapant la main : chaque équipe partant dans le sens opposé à l'autre.

#### **Textes de Référence :**

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

## Sécurité

#### **Textes de Référence :**

- Règlement médical UNSS
- LC Sécurité

## Le jeune coach

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne. Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

Il est obligatoire, il est l'interlocuteur unique et désigné pour l'ensemble de la compétition  
Une équipe sans jeune coach sera disqualifiée.



## **Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs**

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



## 1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- Le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- Leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- Les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- Les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

## 2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site [www.unss.org](http://www.unss.org)

## 3. Passerelles possibles des jeunes arbitres superviseurs entre l'UNSS et la FFDF

Dès que possible, des passerelles sont mises en place pour les jeunes arbitres superviseurs. Ceux-ci peuvent être invités sur des compétitions fédérales.

## 4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2018 - 2019)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc. ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

## 5. Le Jeune Coach

En référence au bulletin officiel de l'Éducation Nationale du 19 septembre 2013 « L'UNSS devra développer la formation de jeunes coachs – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ».

- Pour les sports collectifs le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être repéré (brassard Maif orange). Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.

- Pour les sports individuels, le jeune coach est obligatoire et compétiteur intégré à l'équipe et doit être repéré (brassard Maif orange).
- Pour le sport partagé, le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe (brassard Maif orange) et doit être repéré

#### Evaluation/certification :

- Le jeune coach est évalué et certifié par son enseignant d'EPS en se référant au livret « **je suis jeune coach** »
- Un diplôme lui sera remis au protocole du championnat de France
- Le jeune coach ne peut pas prétendre au HNSS

#### Inscription des meilleurs Jeunes Juges/Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Juges/Arbitres de son académie pour les Championnats, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier pourra être effectué par la Direction Nationale UNSS si nécessaire.

# Les membres de la Commission Mixte Nationale

---

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Jérôme GILOT

## **FFDF**

Olivier LABBE

Cédric TRESTARD

Raphaël MATHE

Entraîneur équipe de France mixte

Responsable pôle espoir – Equipes de France

Chargé de développement

## **UNSS**

Stany POIRIER

Bruno BOISSONNADE

Vincent PELTRE

Dossier formation

Dossier lié au règlement

Dossier jeunes officiels

## **Délégué technique UNSS**

Ludovic ROMANO

## Annexe 1

---

### **Associations Sportives 1/4 de finalistes 2017 et 2018 non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement**

---

---

Ultimate Collèges Etablissement

---

Néant

---

#### **IMPORTANT**

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

## Annexe 2

---

### **Associations Sportives ayant atteint en 2018 les 1/2 finales des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement**

---

#### Ultimate Collèges Excellence

---

Col Les Salières – ST MARTIN DE RE	POITIERS
Col Louis PERGAUD – VILLERSEXEL	BESANCON
Col Pierre de RONSARD – MER	ORLEANS-TOURS
Col Paul FORT – IS SUR TILLE	DIJON

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition (voir ci-dessous, rappel de la page 5).

Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- Avoir renseigné à la date du 21 décembre 2018 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
- Avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe.

Pour les équipes Établissement d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

## Annexe 3

---

### **Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2018 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

---

---

Ultimate

---

Néant



## Annexe 4

---

---

### **Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours avant les Championnats de France en 2018 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

---

---

Ultimate

---

Néant

---

# Annexe 5 formation

## DEMANDE de FORMATION professeurs-élèves en ULTIMATE

Fiche à renvoyer par le Service Régional ou le Service Départemental UNSS à  
Jérôme GILOT, DNA en charge de l'activité

[jerome.gilot@unss.org](mailto:jerome.gilot@unss.org)

### Principe :

Lorsque vous n'avez pas de référent(e) local(e), un membre de la CMN ULTIMATE peut se déplacer en académie pour animer une formation professeurs-élèves.

### Format :

Chaque professeur se rend à la formation avec deux élèves.  
Un groupe total compris entre 30 et 50 est un bon format.

### Objectif :

L'objectif est de réinvestir cette formation rapidement dans le cadre de l'AS et des championnats UNSS

A réception de ce formulaire, Ludovic Romano (DT ULTIMATE et DSD UNSS 44) vous contactera.

Académie	
Département(s)	
Nombre d'AS qui pratiquent l'ULTIMATE	
Noms et mails des professeurs d'EPS référents	
Date(s) souhaitées pour la formation professeur-élèves	
Dates planifiées pour les championnats	-district : -départemental : -académique : -IA :
Souhaits particuliers	

Les frais de déplacement et de restauration du formateur sont à la charge de l'académie ou du département d'accueil qui peut ensuite demander une aide financière de la direction nationale via le formulaire en dernière page du document « formations prioritaires 2018 ou 2019 »